Le CIUSSS MCQ et ses services : *Maltraitance envers les aînés*

Peu importe les circonstances ou la situation, la maltraitance est inacceptable. Les personnes aînées ainsi que toute personne majeure en situation de vulnérabilité sont davantage susceptibles à subir de la maltraitance. Il ne faut pas la banaliser puisque les conséquences pour la victime peuvent être graves.

Qu'est-ce que la maltraitance?
La maltraitance est un geste singulier ou répétitif. C'est aussi l'absence ou le manque d'action appropriée dans une relation où il devrait y avoir de la confiance. Le résultat provoque, intentionnellement ou non, du tort ou de la détresse à une personne. Elle peut se présenter sous deux formes et sept types.

Deux formes de maltraitance :

- **La violence :** Malmener une personne ou la faire agir contre sa volonté, en employant la force ou l'intimidation.
- **La négligence :** Ne pas se soucier de la personne, notamment par une absence d'action appropriée afin de répondre à ses besoins.

Sept types de maltraitance :

- Physique
- Psychologique ou émotionnelle
- Sexuelle
- Matérielle ou financière
- Organisationnelle
- Violation de droits
- Âgisme

Des ressources disponibles
Si vous croyez être victime de maltraitance ou que vous êtes témoin d'une telle situation, n'hésitez pas à demander de l'aide :

- Parlez-en à une personne de confiance : famille, ami, intervenant, infirmière, comité des usagers ou de résidents, etc.
- En cas de situation de maltraitance présentant un risque sérieux de mort ou de blessure grave et sentiment d'urgence, appelez le 911.
- Appelez la ligne Info Santé/Info Social en composant le 811
- Appelez la ligne Aide Maltraitance Adultes Aînés (LAMAA) 1 888 489-2287
- Appelez la ligne d'écoute pour les Autochtones au 1 855 242-3310

Pour plus d'informations, visitez notre site Web au **ciusssmcq.ca**

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec
Québec